

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 473 594

A3

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

(21) **N° 80 05156**

(54) Châssis pour lucarnes.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). E 04 B 7/18.

(22) Date de dépôt 7 mars 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : RFA, 16 janvier 1980, n° G 80 00 999.0.

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 29 du 17-7-1981.

(71) Déposant : STEEB Dieter Christian, résidant en Suisse.

(72) Invention de : Dieter Christian Steeb.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Regimbeau, Corre, Martin et Schrimpf,
26, av. Kléber, 75116 Paris.

La présente invention concerne un châssis pouvant être encastré dans une ouverture de toit en vue de la réception de lucarnes ou analogues.

Il est souvent souhaité, dans des maisons terminées ou des bâtiments anciens d'installer après coup des lucarnes dans le grenier. Ce désir se manifeste en particulier lorsqu'en raison de l'exiguïté de l'habitation, le grenier doit être aménagé en mansarde. Avant d'installer une lucarne, une ouverture doit être pratiquée dans le toit, par exemple dans le cas d'un toit à chevrons, par interruption de ceux-ci. Dans l'ouverture de toit ainsi ménagée, un châssis doit ensuite être encastré, auquel une ou plusieurs lucarnes peuvent être combinées. En particulier, lorsque plusieurs lucarnes juxtaposées ou châssis de fenêtre fixes doivent être installés, un tel châssis est relativement grand et volumineux, ne pouvant pas être amené dans le grenier par la cage d'escalier. Afin, par conséquent, d'installer après coup des lucarnes dans un toit déjà existant, une grue de levage doit être utilisée, qui élève le châssis destiné à recevoir les lucarnes de l'extérieur sur le toit. Mais l'installation de lucarnes est ainsi rendue relativement coûteuse, ce qui est incompatible avec le caractère propre d'une mansarde, qui devait pouvoir être aménagée à un coût minimal.

L'invention a pour objet de remédier à ceci et de réaliser un châssis en vue de la réception de

lucarnes, qui peut être amené dans le grenier par la cage d'escalier.

5 Ce problème est, selon l'invention, résolu par le fait que le châssis comporte des tubes à quatre pans et des sabots de liaison qui entourent au moins partiellement une cavité en vue de la réception d'une extrémité d'un tube à quatre pans et peuvent être reliés à un autre tube à quatre pans ou à une limite de l'ouverture du toit. Ainsi, le 10 châssis peut être monté dans le grenier de façon simple à l'état démonté en tubes à quatre pans et sabots de liaison, même par une cage d'escalier très étroite, et y être installé dans une ouverture de toit, par fixation, par exemple sur les chevrons limitant latéralement l'ouverture de toit, des sabots de liaison pour les tubes à quatre pans, auxquels à nouveau, en cas de besoin, peuvent être fixés des sabots de liaison pour des tubes à quatre pans s'étendant parallèlement aux chevrons. Les tubes à quatre pans peuvent 15 être coupés préalablement à la longueur voulue. Les tubes à quatre pans peuvent également, dans la mesure où cela s'avère nécessaire, être préalablement munis de sabots de liaison pour d'autres tubes à quatre pans. Les sabots de liaison peuvent alors soudés aux 20 tubes de liaison ou vissés sur ceux-ci.

25

L'invention est expliquée en détail dans la description qui va suivre d'un exemple de réalisation, représenté sur le dessin annexé, d'un châssis démontable.

30 La figure 1 est une vue de dessus d'un exemple de réalisation d'un châssis encastré dans une ouverture de toit.

35 La figure 2 est une vue en perspective d'un tube à quatre pans relié à une limite de l'ouverture de toit, et muni de sabots de liaison en vue de la réunion à d'autres tubes à quatre pans.

Sur la figure 1, une ouverture de toit 15 est représentée, qui est délimitée en haut et en bas par des pannes 11,12 et sur les deux côtés par des chevrons 13. Les chevrons 14 du toit, se trouvant entre les chevrons 13, sont interrompus en vue de la formation de l'ouverture de toit 15, comme cela est visible sur la figure 1.

Dans l'ouverture de toit ainsi réalisée, est encastré un châssis en vue de la réception de luncarnes ou analogues non représentées sur le dessin. Ce châssis comporte des tubes à quatre pans 16 et 17, carrés en coupe, ainsi que des sabots de liaison 18 et 19.

Les sabots de liaison 18 sont réalisés sous la forme d'éléments d'un profil rectangulaire en U, dont les ailes 21 se trouvent à un faible écartement l'une de l'autre, lequel est adapté, en vue de la réception d'une extrémité d'un tube à quatre pans 16 ou 17, à la largeur d'un côté de celui-ci. Les ailes 21 des sabots de liaison sont plus longues que leur faible écartement mutuel, de sorte que leurs bords libres débordent au-delà, d'un tube à quatre pans 16 ou 17 introduit dans le sabot et présentent à ce niveau des alésages 22 pour une tige de fixation 23, par exemple une goupille fendue. Les sabots de liaison 18 sont soudés par un bord latéral à une surface latérale du tube 16 s'étendant entre les chevrons 16.

En vue de la liaison des tubes à quatre pans 16 avec les chevrons 13, les sabots de liaison 19 sont munis de brides de fixation 24, de sorte qu'ils peuvent être fixés au moyen de vis ou de clous 25 aux chevrons 13.

Lors de la mise en place du châssis dans l'ouverture de toit 15, les sabots de liaison 19 sont tout d'abord fixés aux surfaces latérales des

chevrons 13 tournées vers l'ouverture 15, par exemple cloués ou vissés à ceux-ci, de sorte que l'ouverture du profil en U des sabots soit dirigée vers le côté extérieur du toit, donc vers le haut. Ensuite, dans 5 ces sabots, les tubes à quatre pans 16 sont introduits depuis le haut. Ils peuvent être fixés au moyen de la tige de fixation 23. Mais comme les tubes à quatre pans 16 reposent dans les sabots 19 avec le poids de 10 la ou des lucarnes fixées à ceux-ci, une telle fixation n'est pas absolument nécessaire.

Les tubes à quatre pans 16 ont été coupés préalablement à l'installation à la longueur voulue et munis des sabots de liaison 18, de sorte qu'on doit uniquement veiller lors de l'installation des 15 tubes à quatre pans 16 à ce que les sabots 18 aient les ouvertures de leurs profils en U tournées vers le haut et soient tournés l'un vers l'autre pour des tubes à quatre pans 16 adjacents, de telle sorte que les tubes à quatre pans 17 préalablement coupés puis- 20 sent être introduits dans ces sabots et, comme décrit plus haut, éventuellement y être fixés.

Dans l'exemple de réalisation représenté, dans le châssis ainsi encastré dans l'ouverture de toit 15, peuvent être installées six lucarnes juxtaposées, ces lucarnes pouvant être au choix munies 25 d'un battant à ouvrir ou d'une vitre fixe.

Dans l'exemple de réalisation représenté, les sabots de liaison sont réalisés sous la forme de tronçons d'un profilé en U, dont les ailes 21 se trouvent l'une par rapport à l'autre à un léger écartement, qui, en vue de la réception d'une extrémité d'un tube à quatre pans 16 ou 17, est adapté 30 à la largeur d'un côté de celui-ci.

Mais les sabots peuvent également être réalisés sous la forme de tronçons d'un tube à quatre pans, dans lequel peuvent être enfichées les extré- 25

mités des tubes à quatre pans. Dans un tel cas, un tube à quatre pans 16, avec des sabots de liaison placés sur ses extrémités, doit tout d'abord être introduit dans l'ouverture de toit 15 et y être fixé par fixation des sabots aux chevrons 13. Ensuite, le tube à quatre pans suivant 16 est fixé dans l'ouverture de toit 15 d'une manière identique, après qu'entre les deux tubes à quatre pans 16, les tubes à quatre pans 17 aient été introduits dans les sabots de liaison fermés. Enfin, le troisième tube à quatre pans 16 est relié de la même manière aux chevrons 13, après que les tubes à quatre pans 17 aient été enfichés dans les sabots par leurs extrémités.

REVENDICATIONS

1 - Châssis encastrable dans une ouverture de toit en vue de la réception de lucarnes ou analogues, caractérisé en ce qu'il comporte des tubes à quatre pans (16,17) et des sabots de liaison (18,19), qui entourent au moins partiellement une cavité en vue de la réception d'une extrémité d'un tube à quatre pans et peuvent être réunis à un autre tube à quatre pans ou à une limite (13) de l'ouverture de toit (15).

10 2 - Châssis selon la revendication 1, caractérisé en ce que les tubes à quatre pans (16,17) sont carrés en coupe.

3 - Châssis selon la revendication 1 ou 2,
caractérisé en ce que le sabot de liaison (18,19)
est réalisé sous la forme d'un tronçon d'un profilé
en U rectangulaire, dont les ailes (21) se trouvent
l'une par rapport à l'autre à un léger écartement,
qui est adapté, en vue de la réception d'une extré-
mité d'un tube à quatre pans (16,17), à la largeur
d'un côté de celui-ci.

4 - Châssis selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le sabot de liaison (19) est muni d'une bride de fixation (24).

5 - Châssis selon la revendication 3 ou 4,
caractérisé en ce que les ailes (21) des sabots de
liaison (18,19) sont plus longues que leur léger
écartement mutuel et en ce que dans les bords ter-
minaux libres des ailes sont aménagés des alésages (22)
en vue de la réception de tiges de fixation (23), de
préférence de goupilles fendues.

